

**PYRENEES ATLANTIQUES  
COMMUNE DE L'HOPITAL D'ORION  
SEANCE DU 7 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la Salle communale, sous la présidence de Monsieur Daniel LAFOURCADE, Maire.

**PRESENTS** : Mr Didier BOULAN – Mmes Sandrine BARDERY – Odile ESPADA  
Mmes Sylvie DAUGE – Françoise LAULHE – Françoise POIRIER  
Mrs Pierre-Yves FONTAINE – Bernard LAVIE-CAMBOT - Jean PINDAT

**EXCUSE** : Olivier COUILHEN

Secrétaire de séance : Pierre-Yves FONTAINE

**I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2021.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**II – EXTENSION PERIMETRE DU SIAEP du Saleys et des Gaves à six communes : NABAS, ESPIUTE, TABAILLE, GESTAS, RIVEHAUTE et CHARRE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIAEP DU SALEYS ET DES GAVES, ayant en charge l'alimentation en eau potable, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'extension de son périmètre aux six communes désirant adhérer au SIAEP DU SALEYS ET DES GAVES.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

**EMET** un avis favorable à l'extension du périmètre du SIAEP DU SALEYS ET DES GAVES aux communes de NABAS, ESPIUTE, TABAILLE, RIVEHAUTE, GESTAS et CHARRE.

**III- CREATION D'EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET**

Le contrat CDD de la secrétaire actuelle se termine au 31-05-21. En attendant le recrutement d'une nouvelle secrétaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent de secrétaire de mairie à temps non complet. L'emploi serait créé pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 août 2021. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 4 heures. Natacha GARCIA ZARZO (secrétaire de NARP et GUINARTHE) sera recrutée pour effectuer également le secrétariat du S.I.C.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

**DECIDE**

- La création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 d'un emploi non permanent à temps non complet de secrétaire de mairie représentant 4h00 de travail par semaine en moyenne.
- Pour un emploi de catégorie C et que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 356.

**AUTORISE** Le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe.

**ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire et **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **IV – MODIFICATION STATUTS SIC ORION – ORRIULE – L’HÔPITAL D’ORION**

Le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 avril 2021, le Comité du Syndicat Intercommunal Orion – Orriule – L’Hôpital d’Orion propose de modifier les statuts. Il précise que les Conseils Municipaux des Communes membres du Syndicat disposent d’un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération pour statuer sur la modification des statuts envisagée, le silence gardé au terme de ce délai valant accord sur le projet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Orion – Orriule – L’Hôpital d’Orion et **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat Intercommunal Orion – Orriule – L’Hôpital d’Orion.

#### **V – AFFAIRE GUICHEMERRE - MEDIATION ENTRE LES PARTIES**

Analyse des documents comptables de la SOCATP afin de repérer le bien-fondé de la requête du propriétaire plaignant.

Monsieur le Maire propose un accord à l’amiable fondé sur le partage équitable des frais entre propriétaires et municipalité. Une participation de **5 791.82 €** est demandée au pétitionnaire pour le raccordement des terrains à la station d’épuration. La fourniture, l’installation, le raccordement et l’entretien de la pompe de refoulement restant à la charge des époux Guichemerre

Le Conseil Municipal donne son accord pour entreprendre ces démarches de conciliation.

#### **VI – ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

Elles se dérouleront le 20 juin (1<sup>er</sup> tour) et 27 juin (2<sup>ème</sup> tour).

Un appel sera fait aux administrés afin de renforcer le nombre d’assesseurs pour la bonne tenue des scrutins.

Le bureau de vote sera déplacé à la salle communale avec mise en place d’un protocole sanitaire.

Les assesseurs devront être vaccinés au moins une fois avant le 8 juin ou procéder à un test sanitaire 2 jours avant le 1<sup>er</sup> tour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. PEDEHONTAA et Mme ANTIER (candidats aux élections départementales) viendront le jeudi 27 mai à la mairie pour se présenter.

#### **VII – QUESTIONS DIVERSES**

- Station d’épuration: la société MPE va commencer le diagnostic du réseau. Des courriers explicatifs vont être envoyés aux foyers concernés.
- L’installation photovoltaïque à la salle communale est prévue dans les prochains jours.
- L’atelier du Patrimoine du Béarn des Gaves se réunira à ATHOS le 17 mai à 9h30
- Le changement de locataire du logement de la mairie se fera le 23 juillet 2021.

La séance est levée à 22H50